

Le contrôle biométrique rentre à la cantine

Sécurité

Posté par : JPilo

Publié le : 28/1/2013 14:00:00

La PME française Alise poursuit avec succès l'équipement biométrique RCM des restaurants scolaires des établissements du second degré. Cet outil innovant de gestion des accès utilise la technologie en 3D de la morphologie, qui consiste à scanner une photo numérique de la main pour en enregistrer la forme.

À



Le contexte - La liste est longue des raisons qui poussent de plus en plus d'établissements à opter pour ce système en complément de la technologie actuelle, les cartes magnétiques. « Une main ne s'oublie pas, ne s'échange pas, ne se perd pas. Les avantages qui en découlent sont nombreux, disent les principaux et fournisseurs eux-mêmes : des économies (le remplacement d'une carte magnétique est payant), moins de manipulations administratives et plus de temps consacré à une organisation efficace du passage des élèves à la cantine, la tranquillité d'esprit pour les responsables de l'établissement et les parents - qui sont sûrs que c'est bien leur enfant qui s'est présenté au self - une facturation au juste prix, etc. »

L'actu - Parmi les nouvelles installations effectuées en 2012, certaines sont situées dans quatre départements où la biométrie RCM Alise n'était pas encore présente : l'Ardèche, la Creuse, l'Indre et le Calvados. En tête des régions les mieux équipées : la Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui compte 107 établissements installés, et l'Île-de-France, avec 81 collèges et lycées dotés du matériel. Les régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Alsace comptent, respectivement, 36, 31 et 29 établissements équipés en biométrie RCM Alise.



Comment ça marche ?

Le lecteur de biométrie RCM Alise permet l'identification des convives dans les cantines des collèges et lycées. Il suffit à l'élève de taper un code de 1 à 4 chiffres puis de poser sa main sur le lecteur. À la différence du relevé des empreintes digitales, ce système ne laisse pas de trace et rend impossible la constitution de fichiers ou l'utilisation de données personnelles à des fins abusives.

Ce que dit la loi - Ces installations sont réalisées dans le strict respect des recommandations de la Cnil. En effet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés souligne que le seul dispositif autorisé dans les établissements scolaires (AU-009) repose sur une biométrie "sans trace", c'est-à-dire par reconnaissance du contour de la main, par opposition au relevé d'empreintes digitales, non autorisé dans les écoles.

Comment Alise applique la réglementation - Toute nouvelle installation fait l'objet d'un courrier d'information adressé par le gestionnaire de l'établissement aux parents d'élèves. De plus, chaque [lecteur biométrie RCM Alise](#) est systématiquement associé à un lecteur de cartes magnétiques, une alternative qui permet de gérer le passage des convives exceptionnels ou ne souhaitant pas utiliser la borne biométrie.

*RCM : par reconnaissance du contour de la main